



Mairie du Vigan
Hôtel de ville – place Quatrefages de Laroquète 30120 Le Vigan
Décision du Maire n°25dm050

Décision du Maire n°25dm050

Objet : Contrat de dépigeonnage

Le Maire de la ville du Vigan

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2122 – 22, et L2122-23

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du dit Conseil Municipal à Madame le Maire du Vigan dans le cadre des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Générales des Collectivités Territoriales

ATTENDU qu'il y a lieu de signer un contrat de dépigeonnage avec la SAS FAVI dont le siège social se situe : 40 Route de Valette – 86100 CHATELLERAULT.

DÉCIDE

Article 1 : Objet

Sont approuvés les termes du contrat avec la « SAS FAVI », pour un montant de **3600 € TTC par an avec deux interventions par an**. La contrat est signé pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Article 2 : Durée et date d'effet

La présente décision prendra effet à sa date de publication

Article 3 : Condition d'exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée. Ampliation de la présente décision sera transmise au receveur municipal et à la SAS FAVI.

Article 4 : Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Madame le Maire du Vigan rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait en l'Hôtel de Ville de Le Vigan, le 04 septembre 2025

Le Maire certifie exécutoire la présente décisions
Transmise en Préfecture le 04/09/2025
Publiée le 04/09/2025

Par Délégation du Conseil Municipal
Le Maire
Sylvie ARNAL



La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes, directement par courrier ou par l'application informatique « Télerecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/09/2025

Application agréée E-legalite.com

22_DM-030-213003502-20250904-25DM50DEPIG